

PRÉSIDENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 104452-2021/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 73-2021/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du mercredi 6 octobre 2021

Le **mercredi 6 octobre 2021 à 11 heures 47**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 97643-2021/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 4 au contrat de développement Etat/province Sud 2017-2022.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Absente :

Mme Ithupane Tiéoué.

Procurator* :

M. Briec Frogier donne procurator à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurators ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Marie-Line Sakilia et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission – cellule de coordination des contrats de développement (CMSG/SG) ;

Mme Séverine Binet, chef de service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 97643-2021/1-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 4 au contrat de développement Etat/province Sud 2017-2022.

Les engagements sur la génération actuelle de contrats de développement arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Or, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, certaines opérations ont un faible niveau d'engagement. Par ailleurs, plusieurs collectivités ont exprimé, depuis début 2021, le souhait de pouvoir procéder à des redéploiements par voie d'avenants.

Plus de 2 MdF de crédits Etat ont été libérés sur les différents périmètres.

Des demandes d'abondement d'opérations existantes ont été exprimées par la province Nord, la province des îles Loyauté, les communes de Koné, Canala, Bélep, Ponérihouen, Kouaoua, Hienghène, Nouméa, La Foa et Dumbéa. Des demandes d'inscription de nouvelles opérations ont été effectuées par la province Nord, la province Sud, les communes de Koné, Kouaoua, Poindimié, Ponérihouen, Pouembout, Poya, Voh, Boulouparis, Dumbéa, Moindou, Thio, l'île des Pins, Bourail et du Mont-Dore.

C'est ainsi qu'il est proposé d'inscrire les 6 opérations nouvelles suivantes pour la province Sud au contrat de développement Etat / province Sud 2017-2022 :

➤ **Opération I-2 « Mise en œuvre d'éclairage public à La Conception » :**

Cette opération concerne la mise en place d'un éclairage public sur la VDE, au niveau du giratoire de La Conception, tant pour la sécurité des automobilistes que pour la tranquillité des piétons.

Travaux en 2022.

Coût global contractualisé : 20 MF dont Etat et pSud à 50/50 soit 10 MF chacun.

➤ **Opération I-3 « Réfection de la chaussée en traversée de Saint-Louis » :**

L'opération consiste à améliorer les conditions de circulation des automobilistes sur la route existante, via la réfection d'environ 2 km de voirie au niveau de la tribu de Saint-Louis. Le marquage au sol est également repris lors de ces travaux.

Travaux en deux tranches d'environ 1 kilomètre chacune, en 2022 et 2023

Coût global contractualisé : 200 MF dont Etat 56,36 MF (28,18%) – province Sud 143,64 MF (71,82%).

➤ **Opération I-4 « Requalification de la rue Georges Lèques »**

La rue Georges Lèques, dans sa section Est, est à la fois en lien direct avec la voie express (échangeur de Petite Normandie) et les établissements scolaires et infrastructures de loisir du quartier.

Il a été décidé de requalifier ce tronçon, à la fois pour sécuriser les accès depuis et vers la voie express, permettre un aménagement plus urbain autour du collège, et inciter au report modal, via la création d'un parking de rabattement.

L'opération consiste en l'aménagement en boulevard urbain de ce tronçon, avec création de cheminements pour modes actifs, et sécurisation de la bretelle de l'échangeur de la petite Normandie.

Travaux sur 2022-2023.

Coût global : 315 MF dont contractualisé : 301 MF dont Etat et pSud à 50/50 soit 150,5 MF chacun.

Les 14 MF de différence font déjà l'objet d'un financement au titre du contrat d'agglomération, Nouméa, opération n°I-6-1 « Aménagements de voirie en faveur des transports en commun – Arrêt rue Georges Lèques ».

➤ **Opération I-5 « Confortement de talus "Parcours du Cœur" »**

La route provinciale n°2 (RP2) seule voie de desserte du Vallon-Dore, est enserrée entre mer et montagne et ne peut être déplacée, sauf à engager des travaux extrêmement coûteux côté montagne.

Cependant, tempête après tempête, elle se retrouve menacée par l'érosion côtière et la montée du niveau de la mer. La problématique est particulièrement sensible au niveau du Parcours du Cœur, zone qui fait également l'objet d'aménagements par la Mairie pour offrir plus de services à sa population vivant au sud de la commune.

La présente opération consiste à conforter les talus côté mer, et à reconstituer un accotement sur un linéaire de 300 m sur la RP2 le long du Parcours du Cœur.

Travaux en 2 tranches sur 2022 et 2023.

Coût global : 260 MF dont Etat 65 MF (25%) et pSud 195 MF (75%).

➤ **Opération III-3 « Accueil de mineurs en perte de repères au foyer de Néméara »**

L'opération consiste à rénover le foyer Néméara, situé à Bourail, afin qu'il accueille des jeunes adolescents et leurs encadrants dans un cadre adapté, à la fois cadre de vie sécurisant et contenant, lieu d'apprentissage, et porteur de sens.

Le développement du site se fera de façon progressive, compatible avec le développement du projet pédagogique ainsi qu'avec le recrutement et la professionnalisation des équipes encadrantes et des partenaires.

Le rez-de-chaussée du bâtiment sera adapté dans un premier temps à cet accueil. Le site sera également aménagé (sécurisation et valorisation des espaces extérieurs).

Seule cette première tranche, estimée à 30 MF, fait l'objet de la présente opération contractualisée.

Dans un second temps, l'accueil sera étendu.

Cette seconde tranche est estimée à 70 MF.

Réalisation de la 1^{ère} tranche sur le 1^{er} semestre 2022.

Coût global : 30 MF dont Etat et pSud à 50/50 soit 15 MF chacun.

➤ **Opération III-4 « Foyer pour enfants et adolescents sur la commune de Bourail »**

Durant la période de confinement 2020, le foyer de l'enfance de Néméara a été transféré en urgence et provisoirement au sein d'une maison d'habitation au village.

Cette situation, qui perdure aujourd'hui, ne permet pas l'accueil des enfants dans des situations optimales, notamment en termes de confort, de sécurité et de gestion de la mixité garçons / filles.

Par ailleurs, l'effectif d'enfants accueillis est limité à 7 enfants, alors que les réflexions actuelles sur l'accueil des enfants, et la complémentarité avec le foyer pour adolescents aujourd'hui en construction sur le Grand Nouméa, tendraient à accroître légèrement l'effectif accueilli en brousse.

L'opération consiste à construire un nouveau foyer pour enfants et adolescents sur la commune de Bourail avec une capacité d'accueil de 7 à 10 lits, pour des enfants entre 10 et 14 ans.

Travaux en 2022 et 2023.

Coût global : 100 MF dont Etat et pSud à 50/50 soit 50 MF chacun.

⇒ **Incidence financière**

Cet avenant a pour effet de porter le montant total des opérations contractualisées à 13,967 MdF CFP soit plus 911 MF.

L'investissement supplémentaire pour la province est de 564,14 MF et la contribution supplémentaire de l'Etat est de 346,86 MF CFP.

L'ajustement des autorisations de programmes et d'engagement est prévu dans le cadre du budget primitif qui sera présenté au vote de l'assemblée de la province Sud le 1^{er} décembre 2021.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Dans la discussion générale, M. Sao a souhaité savoir si l'opération de mise en œuvre d'un éclairage public à La Conception était déjà prévue dans l'opération de la route du sud qui avait été requalifiée. Sur ce point, M. Pannier a répondu qu'il s'agit d'une nouvelle opération.

Après avoir noté que 2 milliards de francs CFP de crédits de l'Etat ont été libérés et qu'une partie profitera à la province Sud, Mme Julié a demandé à connaître de quelle manière ces crédits sont libérés et redéployés. M. Pannier a tout d'abord rappelé que l'Etat a engagé un certain volume financier sur l'ensemble des dix périmètres de contrat sur la période de 2017 à 2021. Par ailleurs, une prolongation d'une année supplémentaire pour 2022 a augmenté les dotations que l'Etat accorde aux collectivités de 9,4 milliards de francs CFP. Ensuite, il a expliqué qu'afin de veiller à la bonne avancée des projets de chacun, l'Etat réunit deux fois par an l'ensemble des collectivités. Celui-ci a constaté que certaines collectivités connaissent des difficultés dans l'avancée de leurs projets et ne pourront pas les réaliser dans les délais fixés dans les contrats de développement. Les crédits associés sont alors libérés et disponibles à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Par la suite, les autres collectivités sont sollicitées pour présenter des projets éventuels afin de consommer ces crédits. La province Sud ayant un taux de consommation très important, elle est régulièrement sollicitée pour proposer des projets, parfois dans des délais très courts, grâce à la bonne coordination entre la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) et la cellule de coordination des contrats de développement. En complément, M. Blaise a informé que le Ministère des Outre-mer incitait à la consommation des crédits et exigeait également que soit justifiée toute consommation de crédits.

D'autre part, M. Pannier a indiqué que les avenants au contrat d'agglomération, au contrat de développement avec les communes du Sud et au contrat de développement Etat / Inter-collectivités seraient susceptibles d'être présentés prochainement.

Puis, M. Michel a demandé une note sur la projection de la consommation globale des crédits pour la province Sud. Il a aussi sollicité des informations complémentaires sur le déblocage effectif des crédits par l'Etat. En effet, il est arrivé par le passé qu'il y ait un décalage entre l'autorisation d'engagement et le paiement par l'Etat, ce qui avait pesé sur la trésorerie de la province Sud. Mme Aubert a indiqué que l'Etat veille dorénavant à ce que les crédits de paiement soient en phase avec les autorisations d'engagement.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à midi.

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel